

Règlement de l'Hippo-Troc

Ce règlement a pour but de faciliter l'organisation de l'Hippo-Troc, il doit être accepté lors de l'inscription et respecté jusqu'à la fin de l'événement.

Article 1 – Organisateur

L'association "LudOuest" est la structure organisatrice de l'Hippo-Troc qui se tiendra le dimanche 27 octobre 2024 de 10h à 17h à l'occasion de la vingtième édition du Festival du Jeu LudOuest.

Article 2 – Inscription

L'inscription se fait directement sur place pendant le Festival. Pour gagner du temps, vous pouvez télécharger le formulaire à l'avance et indiquer les jeux que vous souhaitez vendre avec pour chaque jeu le prix de vente (en euros et entier). Des formulaires vierges seront également disponibles à l'Hippo-Troc pendant le Festival. Toute participation implique l'acceptation du présent règlement par le déposant. Seules des personnes physiques majeures sont éligibles en tant que vendeur.

Article 3 - Dépôt des jeux

Les jeux, accompagnés de la liste indiquant le prix de vente, pourront être déposés le dimanche 27 octobre 2024 de 10h à 12h. Les responsables de l'Hippo-Troc se réservent le droit de refuser un article qui leur semblerait incompatible avec le troc. Vous aurez à remplir pour chaque jeu une étiquette indiquant le code vendeur (attribué par l'équipe organisatrice), le prix de vente et d'éventuelles observations (jeu incomplet, en VO ...).

Article 4 - Information concernant les jeux déposés

Les jeux de société déposés doivent être :

- En bon état
- Idéalement complets (dans le cas contraire, le vendeur doit indiquer les éléments manquants dans la colonne "Observations" de la liste des jeux)
- À un prix raisonnable

Nous ne prenons pas les cartes et objets de collection. Sont acceptés les jeux de rôles, les jeux de figurines, toutes figurines et accessoires nécessaires à l'utilisation d'un jeu de société. Les puzzles sont acceptés (merci de vérifier qu'il ne manque pas de pièce).

Article 5 - Participation aux frais

La vente de vos jeux sera supervisée par des bénévoles de l'association LudOuest et les jeux seront vendus au prix de vente que vous aurez préalablement renseigné. Il sera perçu, au profit du festival LudOuest, une participation à hauteur de 10% du prix de vente (arrondi à l'euro supérieur) sur tous les jeux vendus. Les bénévoles du festival bénéficient d'une commission préférentielle de 5%.

Article 6- Vente des jeux de société aux festivaliers

La vente des jeux se fera durant le Festival du Jeu LudOuest sur le créneau du Dimanche 27 octobre 2024 de 12h à 16h. Le règlement des jeux se fera en espèces, en carte bleu ou en blés (la monnaie du festival).

Article 7 – Responsabilité

Conformément aux articles L134-1 et suivants du Code du Commerce, en aucun cas, le Festival du Jeu LudOuest ne pourra être tenu pour responsable après la vente d'un jeu incomplet ou défectueux. Aucun jeu ne sera repris ou échangé. L'équipe organisatrice du Festival du Jeu décline toute responsabilité en cas de vol d'un jeu pendant l'Hippo-Troc.

Article 8 - Paiement des jeux vendus

Le paiement des ventes se fera en espèces, chèque ou virement, au moment de la reprise des jeux invendus. Merci de nous recontacter par email (contact@ludouest.fr) pour une demande de paiement des jeux vendus à une date ultérieure. Pour rappel, LudOuest conservera 10% (5% pour les bénévoles) du bénéfice des ventes (arrondi à l'euro supérieur), pour aider au financement du festival.

Article 9 - Reprise des jeux invendus

Les vendeurs pourront reprendre leurs jeux invendus avant la fermeture de l'Hippo-Troc, c'est-à-dire avant le dimanche 27 octobre 2024 - 17h. Les jeux non récupérés à la fin du festival seront distribués à des associations, à des œuvres humanitaires, caritatives ou aux associations organisatrices du Festival.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'Hippo-Troc et y adhère pleinement.

Nom et prénom :

Date et signature :